

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 17 octobre 2008
CONCERNANT LES BONS SUR INDICE(S)

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 21 octobre 2008

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Indice	Taux de conversion	Promoteur	Marché Lié	Lot de Bons	Prix d'Emission
1A	Achat	2 000 000	NIKKEI 225	EUR/JPY	Nikkei, Inc.	Osaka Securities Exchange (OSE)	20	EUR 0,16
1B	Achat	2 000 000	NIKKEI 225	EUR/JPY	Nikkei, Inc.	Osaka Securities Exchange (OSE)	20	EUR 0,16
1C	Achat	2 000 000	NIKKEI 225	EUR/JPY	Nikkei, Inc.	Osaka Securities Exchange (OSE)	20	EUR 0,16
1D	Vente	2 000 000	NIKKEI 225	EUR/JPY	Nikkei, Inc.	Osaka Securities Exchange (OSE)	20	EUR 0,51
1E	Vente	2 000 000	NIKKEI 225	EUR/JPY	Nikkei, Inc.	Osaka Securities Exchange (OSE)	20	EUR 0,40
1F	Vente	2 000 000	NIKKEI 225	EUR/JPY	Nikkei, Inc.	Osaka Securities Exchange (OSE)	20	EUR 0,37

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémonique	Code Commun
1A	JPY 10 000	Date de Maturité	13 mars 2009	NL0006452757	1332B	39463709
1B	JPY 11 000	Date de Maturité	12 juin 2009	NL0006452765	1333B	39463822
1C	JPY 12 000	Date de Maturité	11 septembre 2009	NL0006452773	1335B	39463849
1D	JPY 9 000	Date de Maturité	13 mars 2009	NL0006452781	1336B	39463903
1E	JPY 8 000	Date de Maturité	12 juin 2009	NL0006452799	1337B	39464012
1F	JPY 7 500	Date de Maturité	11 septembre 2009	NL0006452807	1338B	39464098

Devise de Règlement	EUR
Nombre minimum de Bons négociables sur NYSE Euronext Paris	1 Bon d'Option par tranche
Modalités de Règlement	Règlement en Espèces
Clause de Radiation	La radiation des Bons d'Option sur NYSE Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité (cette date étant exclue), sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
Modalités d'assimilation	Non applicable
Quotité Minimum d'Exercice	1
Quotité Maximum d'Exercice	Pour chaque tranche, le nombre de Bons d'Option émis
Contact Investisseurs	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert), http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr
Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) le 30 septembre 2008 sous le n° 08-0206 et le Supplément visé par l'AMF le 8 octobre 2008 sous le n°08-0211; - La dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site www.invest.bnpparibas.com.

Avertissement de l'Emetteur :

Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.

Avertissement Nikkei 225:

L'Indice Nikkei 225 est la propriété intellectuelle de la société Nihon Keizai Shimbun, Inc. (le "Sponsor de l'Indice" "Nikkei, Inc"). "Nikkei", "Nikkei Stock Average" et "Nikkei 225" sont des marques de service du Sponsor de l'Indice. Tous droits sur l'Indice Nikkei 225 sont réservés au Sponsor de l'Indice, y compris les droits d'auteurs. Les Warrants ne sont ni sponsorisés, ni endossés ni promu par le Sponsor de l'Indice. Le Sponsor de l'Indice ne garantit d'aucune façon, expresse ou implicite, les résultats à obtenir de l'utilisation de l'Indice Nikkei 225 ou les chiffres auxquels figure l'Indice Nikkei 225, quelque jour que ce soit. L'Indice Nikkei 225 est compilé et calculé par le seul Sponsor de l'Indice. Cependant, le Sponsor de l'Indice n'est pas responsable envers qui que ce soit d'une erreur dans l'Indice Nikkei 225 et n'est tenu à aucune obligation d'aviser quelque personne que ce soit, y compris un souscripteur ou cessionnaire des Warrants d'une erreur y afférente. Par ailleurs, le Sponsor de l'Indice ne donne aucune assurance concernant une modification ou un changement dans la méthodologie utilisée pour le calcul de l'Indice Nikkei 225 et n'est tenu à aucune obligation de poursuivre le calcul, la publication et la diffusion de l'Indice Nikkei 225.

Vous pouvez obtenir d'autres informations sur l'indice sur le site internet : <http://www.nikkei.co.jp>

